

Cession de terrain au profit de M. Raymond PANIGEON, Rue E. Belin

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. PANIGEON Raymond, demeurant 12, rue Branly à Besançon, a saisi la commune en vue de l'acquisition d'une parcelle communale riveraine de sa propriété.

Classée en zone UYd du POS secteur Nord, cette parcelle sise rue E. Belin est cadastrée section MO n° 186.

Il s'agit en fait d'un délaissé de terrain d'une surface de 207 m² situé en bordure de la rue E. Belin à l'état de talus très pentu.

Ce délaissé ne présente aucun intérêt pour la commune et constitue une charge d'entretien.

France Domaine a évalué la valeur vénale de ce bien à 15 €/m².

Un accord est intervenu avec M. PANIGEON sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition de la parcelle au prix de 3105 € (15 €/m²),
- prise en charge des frais inhérents à la transaction par l'acquéreur.

La recette sera inscrite au chapitre 024.01.024.501.30100.

Cette parcelle est inscrite à l'inventaire comptable sous le n° RUE-874.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énumérées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.